Libre comme l’oiseau

“Lex Turul”

Grâce à une récente modification de la loi, les mairies locales profiteront d’une autonomie jamais vue lors des décisions sur les sculptures publiques. Ainsi le XIIe arrondissement pourra-t-il conserver garder son fameux Turul, objet de plusieurs procès depuis 2005.

L’aigle Totem des Magyars, d’une largeur de 4,4 mètres et portant un sabre dans son bec, domine le paysage à l’angle d’Istenhegyi út et de Böszörményi út depuis l’automne 2005. A l’origine de l’implantation de ce Turul, l’ancien maire de l’arrondissement, György Mitnyán, souhaitait ériger une sculpture à la mémoire des victimes militaires et civiles de la IIe guerre mondiale. Cependant la mairie centrale de Budapest n’était pas d’accord avec le choix de ce symbole, que se sont depuis longtemps approprié les mouvements politiques d’extrême-droite. Bien que plusieurs jugements ont été rendus pour que soit démontée cette œuvre, le nouveau maire, Zoltán Pokorni, a insisté pour garder le monument. Or, à partir du 1er juillet, aucune décision juridique ne peut désormais empêcher sa volonté. Grâce à une récente modification de la loi, les municipalités d’arrondissements peuvent choisir les sculptures publiques installées sur des terrains dont la mairie d’arrondissement est propriétaire, indépendamment du Conseil de la capitale. Le but de cette révision de la loi étant clair, cette dernière a aussitôt été rebaptisée par la presse "lex Turul".

Auparavant, le Conseil municipal de Budapest devait également estimer si des projets d’aménagements n’altéraient pas l’image de la ville. Cependant, selon l'entourage de Zoltán Pokorni, député-maire du XIIe arrondissement à l’initiative de cette révision de loi, ce paragraphe limitait les droits constitutionnels des

municipalités locales. «Pourquoi les députés du XIe arrondissement – par exemple – ont-t-ils moins de droits que ceux de Veszprém ou de Mezôtúr?» s’est interrogé le chef de cabinet János Váczi, dans un article du quotidien Népszabdság.

De plus, outre leur nouvelle autonomie, les mairies d’arrondissements ne doivent plus demander l’avis de la Budapest Galéria sur la qualité esthétique des œuvres proposées. Toutefois, elle n’étaient pas non plus tenues de suivre les conseils des historiens de l’art de la Budapest Galéria avant le 1er juillet. Bien que celle-ci ait déconseillé d’installer plusieurs œuvres d’artistes appréciés des dirigeants locaux, comme la statue de l’écrivain nationaliste Albert Wass dans le XVIIe ou un monument dédié aux sept chef des tribus hongroises dans le XVIIIe, la capitale a accordé son autorisation aux mairies d’arrondissements. Ainsi la loi était-elle loin d’être parfaite, même avant sa révision.

Judit Zeisler

-

Catégorie
Agenda Culturel